

Sunrise ADSL talk & more Dispositions relatives à l'abonnement

1. Parties et objet du contrat

En signant le formulaire d'inscription ou en s'abonnant par Internet ou par téléphone à Sunrise ADSL talk & more, le client passe un contrat d'abonnement avec TDC Switzerland AG (nommée ci-après «Sunrise»)

2. Objet du contrat

Le client passe un contrat d'abonnement avec Sunrise sur la fourniture des services ADSL & voix conformément au formulaire de commande Sunrise ADSL talk & more, aux dispositions relatives à l'abonnement Sunrise ADSL talk & more et aux conditions générales Sunrise (appelés par la suite «abonnement Sunrise ADSL talk & more»). Ces documents font partie intégrante du contrat d'abonnement Sunrise ADSL talk & more. Les dispositions relatives à l'abonnement Sunrise ADSL talk & more peuvent faire l'objet d'une adaptation à tout moment. La version actuelle et contractuelle des dispositions relatives à l'abonnement est publiée sur Internet sous www.sunrise.ch. Elle peut également être envoyée sous forme imprimée par Sunrise.

3. Droits et obligations de Sunrise

Sunrise met à la disposition du client des services ADSL & voix conformément à l'abonnement Sunrise ADSL talk & more. Sunrise s'efforce de fournir au client un service optimal sans dérangements. Sunrise met à la disposition du client Sunrise ADSL talk & more le matériel nécessaire pour l'accès technique. Sunrise peut uniquement garantir l'étendue complète du fonctionnement du service ADSL & voix si le client utilise le matériel fourni par Sunrise. L'Integrated Access Device (IAD) est mis à disposition gratuitement du client Sunrise ADSL talk & more pour toute la durée du contrat. L'IAD reste toujours la propriété de Sunrise. Les appareils endommagés sont échangés gratuitement par Sunrise. Après expiration du contrat, le client doit rendre l'IAD à Sunrise. Si cette restitution n'a pas lieu dans un délai de deux semaines après expiration du contrat, Sunrise prélèvera une taxe de CHF 250.–. La restitution peut se faire par la poste en recommandé ou dans un des Sunrise city center.

Etant donné que Sunrise dépend de la qualité des prestations de tiers, elle ne peut garantir un service ADSL & voix sans interruptions ou dérangements. D'ailleurs, Sunrise décline toute responsabilité en cas de mauvaise installation ou autres défauts techniques, notamment si ceux-ci sont dus à des erreurs commises par des tiers. Sunrise se réserve le droit de refuser la commande de Sunrise ADSL talk & more, si l'adresse de fourniture ne se situe pas dans une zone ADSL de Sunrise. La liste des zones de fourniture qui se trouve sur Internet sous www.sunrise.ch n'est pas contractuelle pour Sunrise.

4. Droits et obligations du client

Sunrise ADSL talk & more s'adresse exclusivement aux clients et clientes privé(e)s. Les services de voix compris ne peuvent de ce fait pas être utilisés à des fins professionnelles et/ou commerciales. Le client a le droit d'utiliser le service ADSL & voix conformément à l'abonnement Sunrise ADSL talk & more. Le client est lui-même responsable des contenus reçus et envoyés à travers le service ADSL mis à disposition et doit se conformer aux directives d'utilisation d'Internet lorsqu'il utilise le service ADSL. Si le client enfreint une des dispositions de l'abonnement Sunrise ADSL talk & more, Sunrise a le droit de mettre fin au service ou de le résilier sans préavis. Même si le service ADSL cesse, le client est tenu de payer les frais d'utilisation convenus jusqu'à expiration du contrat. Si Sunrise est poursuivi en juridiction pénale ou en droit civil pour des contenus qui ont été envoyés ou reçus par le client de manière prouvée, le client est obligé d'assister pleinement Sunrise et de supporter tous les frais correspondants. Le client doit prendre soin qu'aucune personne non autorisée n'ait accès au service ADSL & voix et est pleinement responsable pour d'éventuels accès non autorisés.

5. Sécurité et protection des données personnelles

En tant qu'entreprise de télécommunication, les exigences du client en matière de sécurité ont la plus haute priorité pour Sunrise. Sunrise implémente, autant que cela est techniquement possible et économiquement sensé, des solutions techniques pour mettre à la disposition du client une protection optimisée en matière de sécurité de la part de Sunrise. Mais Sunrise décline toute responsabilité pour d'éventuelles insuffisances en matière de sécurité ou de données, notamment en ce qui concerne les prestations de tiers. Le client est obligé de prendre soin lui-même de la sécurité de son accès Internet et des installations auxquelles il a accès.

6. Prix

Le client s'engage à payer les prix indiqués sur le formulaire d'inscription de Sunrise ADSL talk & more. Sunrise se réserve le droit d'adapter les prix à tout moment. Les prix actualisés sont publiés sous www.sunrise.ch ou peuvent être obtenus à tout moment auprès de Sunrise.

7. Conditions de paiement

Les frais d'abonnement doivent être payés avant la date d'échéance indiquée sur la facture. Si le client ne se conforme pas à ces obligations de paiement, Sunrise se réserve le droit de suspendre, voire de cesser le service ADSL & voix sans autre notification. Une fois la facture réglée et si le client demande la remise en service du service ADSL & voix, il doit payer des frais de remise en service de CHF 100.– Si le client résilie le contrat avant son expiration ou en dehors des délais de résiliation convenus, ou si l'abonnement Sunrise ADSL talk & more est résilié par Sunrise suite à un comportement du client contraire aux termes du contrat ou si le service de Sunrise se termine, le client doit payer à Sunrise des frais de gestion de CHF 250.– dans le cas d'une durée de contrat de 12 mois, voire CHF 350.– dans le cas d'une durée de contrat de 24 mois.

Si le contrat sur le raccordement de base entre le client et Swisscom est résilié, alors le service ADSL & voix cesse en même temps. Dans ce cas, Sunrise a le droit d'exiger le paiement des frais précités, voire de résilier le contrat sans préavis.

8. Durée du contrat

L'abonnement Sunrise ADSL talk & more est conclu pour la durée de 12 voire de 24 mois (conformément à l'inscription) et commence avec l'acceptation de la commande par Sunrise. Si l'abonnement Sunrise ADSL talk & more n'est pas résilié par écrit au plus tard 2 mois avant l'expiration du contrat, l'abonnement Sunrise ADSL talk & more se renouvelle tacitement pour une durée de 12 mois. Après expiration de la durée de contrat, le client a le droit de résilier le contrat en respectant le délai de résiliation de deux (2) mois à la fin de la durée fixe de douze (12) mois correspondante. Si le client déménage vers une zone (transfert du raccordement de base de Swisscom en même temps) où les services ADSL de Sunrise ne sont pas disponibles, il peut à tout moment résilier le contrat sans frais.

9. Législation applicable et juridiction

Le droit matériel suisse s'applique à cette relation contractuelle. Le lieu de juridiction est Zurich 1, tant que des dispositions impératives de la loi fédérale ne s'y opposent.

Septembre 2006